

Point actualités Coronavirus – Côte d'Ivoire (01/04)
FAM d'après informations SER / CAA de la zone

Alors que la croissance économique prévue pour la Côte d'Ivoire en 2020 était, avant la crise sanitaire en cours, estimée par le FMI à 7,2%, elle serait ramenée à 3,6% dans l'hypothèse d'une maîtrise de la pandémie à fin juin 2020.

Le premier ministre Amadou Gon Coulibaly qui avait été chargé, le 16 mars, par le président Alassane Ouattara de conduire une large consultation avec les acteurs économiques et sociaux a présenté le 31 mars **un plan de soutien économique social et humanitaire comprenant de nombreuses mesures visant directement la production agricole et alimentaire**. Ce plan comprend notamment des mesures visant le secteur informel dont le rôle dans la production de valeur dans la chaîne alimentaire est particulièrement déterminant.

1. Contexte de l'épidémie et mesures sanitaires

- Le 31 mars la Côte d'Ivoire avait recensé **179 cas (1 mort) Dont 11 cas hors de l'agglomération d'Abidjan**.
- L'agglomération d'Abidjan reste le cœur de l'épidémie avec un nombre particulièrement important de cas sur la commune de Cocody et de Marcory (zone de résidence d'une grande partie de la communauté expatriée).
- La décision du gouvernement de limiter, à partir du 29 mars, strictement les déplacements de personne entre le « grand Abidjan » et le reste du pays a induit d'important mouvement de population qui ont quitté Abidjan pour rejoindre leurs villages.

2. Le premier ministre présente le plan de soutien économique social et humanitaire ayant l'ambition d'intégrer l'ensemble de la population

Après avoir consulté les acteurs économiques et sociaux le premier ministre a annoncé le 31/03 un Plan de Soutien Économique, Social et Humanitaire évalué à **1700 milliards de FCFA (2,6M€)**. Ce plan permettra d'atténuer l'impact de la pandémie sur les populations et **les acteurs économiques des secteurs formels et informels** et de préparer une reprise rapide des activités à la fin de la pandémie.

Ce plan comporte trois volets :

a. Des mesures de soutien aux entreprises, à court terme :

- Il s'agit d'une série de mesures visant à alléger l'effet de la crise sur la trésorerie des entreprises notamment à travers des dispositifs de reports d'échéances fiscales, des secteurs comme les « maquis » (restauration hors domicile traditionnelle) sont concernées par ces dispositifs.
- Notons qu'en terme de logistique un réaménagement des frais de magasinage (pénalités dues en cas de dépassement des délais de présence des navires) durant la période de la pandémie : cette mesure permettra aux navires des délais supplémentaires pour leurs chargements et déchargement sur les Ports Autonomes d'Abidjan et de San Pedro sans être pénalisés.

b. Des mesures d'appui à l'économie et de préservation de l'outil de production et de l'emploi qui concerne largement le secteur agricole :

Ces mesures structurelles visent la continuité de l'activité économique et la préparation de l'après crise, elles visent notamment la préparation des prochaines campagnes agricoles. Il s'agit de :

- La mise en place d'un fonds de soutien **au secteur privé pour un montant de 250 milliards de FCFA, prenant en compte le renforcement du soutien aux PME pour au moins 100 milliards de FCFA** et la mise en place de fonds de garantie, afin d'avoir un effet de levier sur l'accès au crédit ; cette mesure générale bénéficiera

notamment aux nombreuses entreprises, et particulièrement aux PME, du secteur agricole et agroalimentaires que compte le pays.

- La mise en place d'un fonds spécifique **d'appui aux entreprises du secteur informel** touchées par la crise pour un montant de **100 milliards de FCFA**. Cette mesure sera pérennisée après la crise avec une fiscalité simple et des modalités novatrices de financement. Notons que **cette mesure stratégique pour l'approvisionnement alimentaire du pays apparaît est innovante** et pourrait déboucher en sortie de crise vers des statut simplifier pour les TPE qui relèvent aujourd'hui du secteur informel.
- Le **soutien aux principales filières agricoles d'exportation**, notamment l'anacarde, le coton, l'hévéa, le palmier à huile, le cacao, le café, **pour un montant de 250 milliards de FCFA**.
- Le **soutien à la production vivrière**, maraichère et fruitière pour un montant de **50 milliards de FCFA, dont 20 milliards au titre des intrants**.
- La poursuite du dialogue avec les principaux acteurs économiques, notamment les faitières agricoles (organisation à caractère interprofessionnelle), les coopératives ainsi qu'avec les populations, afin d'améliorer le plus rapidement possible la reprise économique dans les meilleures conditions de succès.

c. Des mesures sociales en faveur des populations visant les plus fragiles :

Ces mesures visent la population les plus fragile et particulièrement celle vivant en villes elles comportent notamment :

- Des facilités de paiement et des prises en charges par l'Etat des factures d'eau et d'électricité ;
- La mise en place d'un fonds de solidarité pour un montant de 170 milliards de FCFA, en vue de financer les populations les plus vulnérables dans le cadre du soutien humanitaire d'urgence (**qui pourrait notamment donner lieu à des disposition d'aide alimentaire au plus démunis**).
- Un **renforcement du contrôle** (qualité et prix) **des produits de grande consommation**, notamment les produits alimentaires de première nécessité.
- Un assouplissement des relation propriétaires-locataires en cas de difficulté de paiement.
- Le renforcement de l'éducation à distance en commençant par les classes d'examens (CM2, Troisième et Terminale) par le biais de la télévision.